

La vie du contrat de la rente Viagère

(3'26'42)

VIA-05

★ OBJECTIFS

- Découvrir les garanties de paiement de la rente.
- Savoir qu'advient-il des garanties.
- Connaître les conditions de l'inscription du privilège de vendeur d'immeubles.

❶ INFORMATIONS

- **Public :** Professionnels de l'Immobilier ou du crédit
- **Prérequis :** Aucun
- **Durée :** 3h26

▀ FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO. Compétences First identifie et vous accompagne dans les démarches de financement.

❖ MOYENS

Pédagogiques :

- Cours théoriques
- Études de cas
- Questions/Réponses

Matériels :

- Ordinateurs / Tablettes / Smartphones
- Paperboard

Méthodes d'évaluation :

- Quiz composé de QCM

✉ CONTACT

Tél :

01 87 66 02 19

E-mail :

contact@immoforma.fr

NDA :

76311071831

Nom de l'accompagnateur :

Anthony PITKANITSOS

⌚ HORAIRES

Libres en E-learning

• Test de positionnement	5'00
○ La vie du contrat de rente viagère (Partie 1)	7'50
○ La vie du contrat de rente viagère (Partie 2)	12'13
○ La majoration de la rente	12'00
○ Quelles sont les relations entre crédirentiers et débirentiers ?	10'04
○ Les garanties de paiement de la rente	13'16
○ Quelles sont les conditions de l'inscription du privilège de vendeur d'immeubles ?	15'36
○ L'objet du privilège du vendeur	7'12
○ La créance garantie	12'41
○ Les effets du privilège du vendeur inscrit	11'30
○ La mainlevée du privilège de vendeur d'immeubles	6'21
○ Les sûretés conventionnelles	10'38
○ Le cautionnement (Partie 1)	7'13
○ Le cautionnement (Partie 2)	9'21
○ La revente de l'immeuble	8'03
○ Le sous-acquéreur ne reprend pas à sa charge le paiement de la rente (Partie 1)	4'52
○ Le sous-acquéreur reprend à sa charge le paiement de la rente (Partie 2)	10'18
○ Le débiteur originaire est déchargé	12'07
○ Qu'advient-il des garanties ?	7'27
○ Quiz	18'00
	Total :
	3'16'42

Test de satisfaction

05'00

Total : 3'26'42

★ OBJECTIFS

- Découvrir les garanties de paiement de la rente.
- Savoir qu'adviert-il des garanties.
- Connaître les conditions de l'inscription du privilège de vendeur d'immeubles.

❶ INFORMATIONS

- **Public :** Professionnels de l'Immobilier ou du crédit
- **Prérequis :** Aucun
- **Durée :** 3h26

❖ FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO. Compétences First identifie et vous accompagne dans les démarches de financement.

❖ MOYENS

Pédagogiques :

- Cours théoriques
- Études de cas
- Questions/Réponses

Matériels :

- Ordinateurs / Tablettes / Smartphones
- Paperboard

Méthodes d'évaluation :

- Quiz composé de QCM

✉ CONTACT

Tél :

01 87 66 02 19

E-mail :

contact@immoforma.fr

NDA :

76311071831

Nom de l'accompagnateur :

Anthony PITKANITSOS

⌚ HORAIRES

Libres en E-learning

L'accompagnement pédagogique

L'accompagnement pédagogique est assuré avec un formateur qui forme l'apprenant dans un parcours individuel, précisément adapté au besoin de l'apprenant dans le but d'obtenir la certification visée. En dehors des heures de formations prévues, l'organisme prévoit un accompagnement pour s'assurer de la satisfaction de l'apprenant, de la conformité administrative de son dossier ainsi qu'un temps particulier pour la préparation à la certification.

L'accompagnement technique

En début de parcours, un accès e-learning est envoyé à l'apprenant. Son utilisation est facultative mais permet à l'apprenant d'assoir ses compétences théoriques. Les heures de connexion ne sont jamais décomptées des heures de formation prévues. L'apprenant a un accès à une plateforme développée en interne par Compétences First pour gérer les documents pédagogiques (Attestations, émargement, etc.).